

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTLUCON - 0303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/06/2025 - 815 - 2019 B 00073 - 850 250 952 - 2MI

2MI
5 rue de la Chabanne
03100 LAVAUT SAINTE ANNE
RCS MONTLUCON 850 250 952

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze juin à quatorze heure,

Les associés de la SARL 2MI se sont réunis dans les locaux du siège social de la société, sur convocation régulière de la gérance.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, sont présents ou représentés 11 associés sur un total de 11.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Cédric BONNEFOY, gérant ès qualité.

Le Président met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- Récépissé des envois des convocations
- Registre des Assemblées Générales
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2024
- Rapport de gestion de la gérance
- Rapport annuel de révision coopérative
- Projet de résolutions.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Audition du rapport de gestion de la gérance
- Audition du rapport de révision coopérative
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Affectation du résultat
- Intérêts aux parts sociales
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées
- Valeur de remboursement de la part sociale
- Renouvellement de la gérance
- Rémunération de la gérance
- Renouvellement AURA REVISION RESEAU ARESCOP (AUREV)réviseur titulaire
- Renouvellement ARESCOP NATIONALE réviseur suppléant
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, l'Assemblée Générale des associés approuve tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, ledit rapport dans son ensemble, les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024, le bilan, ainsi que le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 223 quater du Code général des impôts.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 font état de capitaux propres à hauteur de 358 506 € et d'un capital social à hauteur de 60760 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat comptable déficitaire réalisé sur l'exercice social clos le 31/12/2024 et s'élevant à -55 702€, à un poste de report à nouveau. Le total de report à nouveau s'élève désormais à - 86 612€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Perte de la qualité d'associé - Valeur de remboursement de la part sociale

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et compte tenu de la situation nette de la société après imputation des pertes conformément aux dispositions statutaires, constate que la valeur de remboursement de la part sociale des associées mentionnés ci-après, et dont elle constate la perte de la qualité d'associé intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, s'établit à 5,43 €.

- Bruno Petit, détenteur de 256 parts sociales à rembourser, soit 1390,08€

L'assemblée rappelle que les associés ayant perdu leur qualité d'associés au cours de l'exercice, ou leurs ayants droits, ne pourront exiger le remboursement de leur capital social, sauf décision de remboursement anticipé prise par l'assemblée générale, avant un délai de 5 ans suivant la date de leur perte de qualité d'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Intérêt aux parts sociales

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement AURA REVISION RESEAU ARESCOP (AUREV)réviseur

Résolution nomination réviseur titulaire :

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de réviseur coopératif titulaire AURA REVISION RESEAU ARESCOP (AUREV), sise 10 avenue des Canuts 69120 VAULX EN VELIN, pour une durée de 5 exercices à compter de celui clos le 31/12/2025.

L'assemblée constate en conséquence que le mandat du réviseur coopératif titulaire expirera à l'issue de sa mission de révision concernant l'exercice qui sera clos le 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement ARESCOP NATIONALE réviseur suppléant

Résolution nomination réviseur suppléant :

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de réviseur coopératif suppléant ARESCOP NATIONALE sise 30 rue des Épinettes, 75017 PARIS, pour une durée de 5 exercices à compter de celui clos le 31/12/2025.

L'assemblée constate en conséquence que le mandat du réviseur coopératif suppléant expirera à l'issue de sa mission de révision concernant l'exercice qui sera clos le 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement de la gérance

L'Assemblée Générale des associés,

DECIDE de renouveler le mandat de gérance de M. Cédric BONNEFOY, domicilié 2 la croix de zabre 03190 AUDES, dont le mandat est arrivé à expiration, pour une durée de 3 années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2027.

M. Cédric BONNEFOY accepte ces fonctions de gérance et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Rémunération de la gérance

L'Assemblée Générale des associés,

DECIDE, compte tenu de l'étendue de ses fonctions de gérance, de suspendre le contrat de travail de M. Cédric BONNEFOY pendant la durée de son mandat. A la fin du mandat, quelle qu'en soit la cause, le contrat de travail reprendra son cours automatiquement. M. Cédric BONNEFOY retrouvera ses fonctions de Responsable de production.

FIXE la rémunération de M. Cédric BONNEFOY au titre de son mandat de gérance à la somme mensuelle brute de 4646,07 euros. La gérance aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs. La rémunération qu'il percevra lors de la réactivation de son contrat de travail sera celle en vigueur au jour de la suspension revalorisée en fonction des augmentations générales qui auront été appliquées chaque année dans l'entreprise à compter de la date de suspension. L'ancienneté acquise pendant la durée du mandat sera reprise sauf si le mandat a pris fin pour révocation, non-renouvellement ou départ à la retraite.

RAPPELLE qu'en vertu de l'article 17 de la loi du 19 juillet 1978, M. Cédric BONNEFOY, gérant rémunéré, est assimilé à un salarié au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes de la présente assemblée générale.

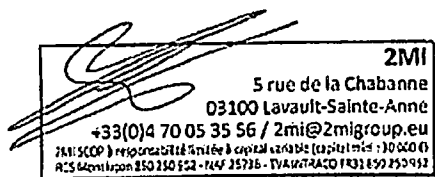
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance, et consigné sur le registre des assemblées générales.

Fait à LAVAUT ST ANNE, le 19 juin 2025.

M. Cédric BONNEFOY
Gérant



SARL SCOP 2MI
5 RUE DE LA CHABANNE
03100 LAVAUT STE ANNE
Exercice clos le 31/12/2024

CABINET BENZONI
Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social
7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon
Tél : +33 (0)4 70 03 88 50
E-mail : montlucon@cabinetbenzoni.com
Site Web : www.cabinetbenzoni.com
Numéro SIRET : 421 245 325 00038

CERTIFIÉE CONFORME

 **2MI**
5 rue de la Chabanne
03100 Lavault-Sainte-Anne
+33(0)4 70 05 35 56 / 2mi@2migroup.eu
2MI SCOP à responsabilité limitée à capital variable (capital initial : 30 000 €)
RCs Montluçon 850 250 952 - NAF 2573B - TVA INTRACO FR31 850 250 952

Notre projet C'est le Nôtre



Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **31122024** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL SCOP 2MI			
SIRET 85025095200015			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
5 RUE DELA CHABANNE			
03100 LAVAUT STE ANNE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **Fabrication d'autres outillages** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 31 223
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
 PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
 Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Autres dispositifs
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **CABINET BENZONI 7 QUAI ROUGET DE LISLE 03100 MONTLUCON** Tél : 04.70.03.88.50

Nom et adresse du conseil : Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : Lieu : **MONTLUCON**

Qualité et nom du signataire : **GERANT**

N° d'agrément : Signature : **BONNEFOY**

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 5 RUE DE LA CHABANNE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 5 0 2 5 0 9 5 2 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le, 31/12/2024						
		N-1 31/12/2023						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC					
		Frais d'établissement *	AC					
		Frais de développement *	CC					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 811	AC	4 196	615	2 218
		Fonds commercial (1)	AF	5 000	AI		5 000	5 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AM					
		Terrains	AN	35 000	AC		35 000	35 000
		Constructions	AP	503 343	AC	78 525	424 819	448 303
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	81 877	AS	55 216	26 661	33 321
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 084	AU	9 982	11 102	12 903
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	CS	CT				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		1 653	CV		1 653	1 653	
Autres participations	BE							
Créances rattachées à des participations	BD			BE				
Autres titres immobilisés	BF			BG				
Prêts	BH		1 350	BI		1 350	4 750	
TOTAL (II)	BJ	654 118	BK	147 919	506 199	543 147		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	318 349	BM		318 349	292 793	
		En cours de production de biens	BN	253 911	BC		253 911	9 150
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES *	AV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	233 871	BY		233 871	599 863
		Autres créances (3)	BZ	6 833	CA		6 833	5 142
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	10 220	CG		10 220	127 379	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	12 908	CI		12 908	8 884	
TOTAL (III)		CJ	836 091	CK		836 091	1 043 210	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 490 210	IA	147 919	1 342 291	1 586 357	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 350	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL SCOP 2MI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :60 760.....)	DA	60 760	71 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	335 000	335 000
	Réserve légale (3)	DD	14 807	14 807
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	34 551	34 551
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(30 910)	(121 932)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(55 702)	91 022
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	358 506	424 929
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	50 000	50 000
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	50 000	50 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	442 090	588 198
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	224 640	234 728
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 599	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 485	97 634
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 970	160 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	903 784	1 081 429	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 342 291	1 586 357	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D	335 000	335 000
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	544 048	605 148
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	165 711	161 415	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SCOP 2MI

31/12/2024

Annexe au tableau 2051N

Annexe au tableau 2051 N
Réserves valant PPI

TOTAL	Réserve légale tenant lieu de PPI	Fonds de développement tenant lieu de PPI	Réserve hors PPI ou de + de 5 ans	TOTAL
TOTAL	0			0
Antérieur	14807	34551		49358
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD	1 168 517	FE		FF	1 168 517
			} services *	FG	20 242	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 188 759	FK		FL	2 142 894
	Production stockée *					FM	(319 490)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 526	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
						FR	31	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
						FS	1 437 554	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	435 070
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	(28 977)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	256 497
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	22 411
	Salaires et traitements *						FY	593 305
	Charges sociales (10)						FZ	185 628
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	} - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			GA	34 494
					- dotations aux provisions		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	30 000	
Autres charges (12)						GE	13 744	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 458 064	
						GG	1 696 416	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							(20 510)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	252
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	11	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	37 902
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	37 902	
						GV	(35 272)	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							(37 891)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	91 654	
							(55 782)	

Désignation de l'entreprise SARL SCOP 2MI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	485
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	80
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80 485
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 117
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 117
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	80 (632)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 437 886 1 826 457
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 493 588 1 735 435
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(55 702) 91 022
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	2 411 2 362
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 526 2 526
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	14 333 13 737	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
sescoi france			80
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SCOP 2 MI

31/12/2024

Annexe au tableau 2053

Explication de la répartition du résultat

Report à nouveau négatif	30910
Dotation aux réserves légales et fond de développement tenant lieu de PPI	0
Dividende	
Répartition au travail affectée à la RSP	0
Autre répartition au travail	
TOTAL HN	0

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SARL SCOP 2MI										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3				
		TOTAL I				CZ		D8		D9				
		TOTAL II				KD		9 811		KE				
		TOTAL III				LN		640 295		LO				
		TOTAL IV				LQ		6 403		LR				
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		656 509		ØH				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ				D8				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		9 811		KE		KF		
		Terrains				KG		35 000		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9	KJ		480 000		KK		KL	
			Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1	KM				KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		23 343		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		81 877		KT		KU		
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		15 193		KW		KX	
			Matériel de transport *				KY				KZ		LA	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		4 882		LC		LD	
Emballages récupérables et divers *					LE				LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours				LH				LI		LJ				
Avances et acomptes				LK				LL		LM				
TOTAL III				LN		640 295		LO		1 010				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T			
	Autres participations				8U		1 653		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P				1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		4 750		1U		1V			
	TOTAL IV				LQ		6 403		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		656 509		ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2						
		TOTAL I				IN		CØ		DØ				
		TOTAL II				IO		LV		9 811				
		TOTAL III				IY		NG		641 305				
		TOTAL IV				I3		NJ		3 400				
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		654 118				
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		1X		
		Terrains				IP		LX		LY		35 000		
		Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		480 000		MB		MC	
			Sur sol d'autrui		IR		MD				ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		23 343		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		81 877		MK		ML		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		15 193		MN		MO	
			Matériel de transport		IV		MP				MQ		MR	
			Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		5 891		MT		MU	
Emballages récupérables et divers *			IX		MV				MW		MX			
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ				NA		NB				
Avances et acomptes		NC		ND				NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		641 305		NH		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		1 653			
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		1 350			
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		3 003			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		654 118				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains	15 000					15 000
4 Constructions	320 000		14 820		14 820	305 180
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX	335 000		14 820		14 820	320 180

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 593	PF	1 604	PG		PH	4 196	
TOTAL I			RK	2 593	RM	1 604	RN		RO	4 196	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	44 609	PN	21 150	PO		PQ	65 759	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	10 432	PW	2 334	PX		PY	12 766	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	48 556	QA	6 659	QB		QC	55 216	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	5 727	QE	1 519	QF		QG	7 246	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 445	QM	1 291	QN		QO	2 736	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II			QU	110 769	QV	32 954	QW		QX	143 722
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	113 362	ØP	34 557	ØQ		ØR	147 919	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agencement et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agencement am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : **SARL SCOP 2MI** Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au formulaire 2056
 Imputation des investissements
 sur les PPI

Années	2020	2021	2022	2023	2024			Totaux
PPI constituées	49358	0						49358
Investissements réalisés:	imputés sur précédentes PPI							
2021		4512						4512
2022			39527					39527
2023				3100				3100
2024					1009			1009
Investissements affectés		4512	39527	3100	1009			48148
Solde restant à investir à la clôture		44846	5318	3100	1009			1210

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 350	UV	1 350	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	233 871		233 871		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 716		1 716		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 117		5 117	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	12 908		12 908		
TOTAUX		VT	254 962	VU	254 962	VV	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	165 711		165 711		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	276 379		122 242	116 504	37 633
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	203 120		3 120	160 786	39 214
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 485		79 485		
Personnel et comptes rattachés		8C	90 957		90 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 796		46 796		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 698		12 698		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 520		1 520		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	21 520		21 520		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	898 185	VZ	544 048	277 290	76 847
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	171 147				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	2 296		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	850		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	21 333		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
			Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
									ZI		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		0	
										31 223	
										31 223	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
AMORTISSEMENTS SUITE REEVALUATION ACTIF	21 333
Totalisation	21 333

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL SCOP 2MI		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 341	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	5 341	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	31 223	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	36 564	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	78 072	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SCOP 2 MI

31/12/2024

Annexe au tableau 2058

Explication des déductions fiscales diverses

Divers à déduire	
Part travail affectée à la participation soit 50% des excédents nets	0
Réserve légale et Fonds de développement tenant lieu de PPI soit 50% des excédents nets	0
TOTAL XG	0

Désignation de l'entreprise : **SARL SCOP 2MI** Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL SCOP 2MI**Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SCOP 2MI		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	16	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 188 759	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	2 526	
TOTAL 1	OX	1 191 285	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 500	
Variation positive des stocks	OD	270 317	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	271 825	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	478 548	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	212 319	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	14 337	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	705 204	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	757 906
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	757 906
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 191 285	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	16	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|4]

N° SIRET [8|5|0|2|5|0|9|5|2|0|0|0|1|5]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL SCOP 2MI]

ADRESSE (voie) [5 RUE DE LA CHABANNE]

CODE POSTAL [03100] VILLE [LAVAUT STE ANNE]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 030
---	----	---	--	----	-------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [BERLIOCCI] Prénom(s) [SEBASTIEN]
 Nom marital [] % de détention [12,61] Nb de parts ou actions [383]
 Naissance : Date [16071979] N° département [06] Commune [NICE] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [5] Voie [rue ALPHONSE DE LAMARTINE]
 Code postal [03310] Commune [NERIS LES BAINS] Pays [FRANCE]

Titre (2) [M] Nom patronymique [BONNEFOY] Prénom(s) [CEDRIC]
 Nom marital [] % de détention [16,46] Nb de parts ou actions [500]
 Naissance : Date [28101976] N° département [03] Commune [MONTLUCON] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [2] Voie [RUE DE LA CROIX DE ZABRE]
 Code postal [03190] Commune [AUDES] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|4]

N° SIRET [8|5|0|2|5|0|9|5|2|0|0|0|1|5]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL SCOP 2MI]

ADRESSE (voie) [5 RUE DE LA CHABANNE]

CODE POSTAL [03100] VILLE [LAVAUT STE ANNE]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 030
---	----	---	--	----	-------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [BRULE] Prénom(s) [ROMAIN]
 Nom marital [] % de détention [11,85] Nb de parts ou actions [360]
 Naissance : Date [28011983] N° département [03] Commune [MONTLUCON] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [8] Voie [rue DES GARENNES COURSAGE]
 Code postal [03380] Commune [QUINSSAINES] Pays [FRANCE]

Titre (2) [M] Nom patronymique [CARIDADE] Prénom(s) [CHRISTOPHE]
 Nom marital [] % de détention [12,67] Nb de parts ou actions [385]
 Naissance : Date [30071974] N° département [03] Commune [DESERTINES] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [9] Voie [rue MONPLAISIR]
 Code postal [03630] Commune [DESERTINES] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4

N° SIRET 8|5|0|2|5|0|9|5|2|0|0|0|1|5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SCOP 2MI

ADRESSE (voie) 5 RUE DE LA CHABANNE

CODE POSTAL 03100 VILLE LAVAUT STE ANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		87 263
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS	98	98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	9 093	9 093
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS. PR CONGES A PAY CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA CHARGES FISCALES S/CONGES A PA	57 771 19 589 712	78 072

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		16 560
Autres créances clients CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 560	16 560

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			12 908
LOCATIONS		637	
MAINTENANCE		6 803	
COTISATIONS		354	
ENTRETIEN		31	
REDEVANCES		4 921	
ASSURANCES		162	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 908

Annexe libre 2

BIC - Modèle d'état de suivi des écarts de réévaluation (CGI, art. 238 bis JB)

Dispositif temporaire de neutralisation de la réévaluation d'ensemble des actifs (code général des impôts (CGI), art. 238 bis JB)

Désignation de l'entreprise : SCOP 2MI

Exercice N clos le : 31/12/2024

Suivi des écarts de réévaluation des immobilisations non amortissables

Immobilisations non amortissables	Valeur fiscale non réévaluée	Valeur comptable non réévaluée	Valeur comptable réévaluée
Terrains	20000	20000	35000
Participations			
Autres immobilisations financières			

Suivi des écarts de réévaluation sur les immobilisations amortissables

Immobilisations corporelles amortissables	Historique des valeurs		Valeurs réévaluées		Suivi de la réintégration de l'écart de réévaluation			Amortissement calculé sur la valeur comptable réévaluée	
	Valeur d'origine à la date de réévaluation	Somme des amortissements à la date de la réévaluation	Valeur comptable (brute) réévaluée	Valeur fiscale réévaluée	Montant de l'écart de réévaluation	Durée de la période prévue pour la réintégration	Fraction de l'écart comprise dans le résultat		Fraction de l'écart restant à réintégrer
Terrains servant à une exploitation (carrières, sablières)									
Constructions	160000	23429	480000	480000	320 000	15 ANS	42666.00	277333.34	423 00
Installations techniques, matériel et outillage industriel									
Autres immobilisations corporelles									
TOTAL	160000	23429	480000	480000	320 000	15 ANS	42666.00	320000	423 00

Dossier de Gestion

Tableau de Financement

Etat en valeurs nettes		31/12/2024			31/12/2023
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	301 942	572 259	270 317	(290 513)
	Clients	599 863	233 871	(365 991)	177 361
	Autres créances	14 026	19 741	5 715	(96 537)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	915 831	825 871	(89 959)	(209 689)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	97 634	79 485	18 149	114 282
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	160 868	157 569	3 299	76 878
	TOTAL DETTES A COURT TERME	258 503	237 055	21 448	191 160
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		657 328	588 816	(68 512)	(18 529)
TRESORERIE	Disponible	127 379	10 220	(117 159)	39 389
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	161 415	165 711	4 296	161 415
	TOTAL TRESORERIE	(34 036)	(155 491)	(121 455)	(122 026)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		623 293	433 326	(189 967)	(140 555)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif

